



DEMANDEZ LE PROGRAMME !

PLATEFORME DE PROPOSITIONS DE LA COOPÉRATIVE BIOCOOP
À DESTINATION DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2026

NOTRE MANIFESTE

**Mesdames et messieurs, futures maires
de notre pays, les élections municipales
sont une opportunité pour agir pour une
alimentation saine, durable et locale.**

Les élections municipales sont l'une de ces rares occasions où un projet de société prend corps de façon tangible pour tous nos concitoyens. Ce que vous déciderez demain pèsera sur des sujets très concrets, du quotidien : la qualité du cadre de vie, la protection de l'eau et des sols, la place du vivant, la santé, l'accès de tous aux services essentiels, la façon dont une commune organise ses achats, ses cantines, ses événements, ses espaces publics.

Biocoop propose un socle de mesures qui peuvent être mises en place dans vos municipalités. Notre conviction est simple : la transition ne se proclame pas, elle se construit pas à pas, par des engagements tenus et visibles par les habitants. Réduire le plastique à la source, protéger les captages, replanter des haies, structurer un projet alimentaire territorial, améliorer la restauration collective, soutenir l'accès à une consommation plus durable pour les publics qui en sont le plus éloignés : ces leviers sont à portée de mandat, et ils peuvent réellement changer nos vies.

Ces propositions s'appuient sur l'expérience de notre coopérative de commerçants bio de proximité et s'inscrivent dans le cadre de notre stratégie 2029, construite avec nos sociétaires : faire grandir une bio exigeante et la rendre plus accessible, partout sur les territoires, en lien avec celles et ceux qui la produisent, la transforment et la distribuent.



Henri Godron

Président de la Coopérative
Biocoop

UN PROGRAMME EN 7 POINTS

Biocoop vous propose un ensemble de mesures concrètes pour mettre la transition écologique et alimentaire au cœur de votre mandat municipal. Nous invitons tous les candidates et candidats aux élections municipales 2026 à s'en saisir ou s'en inspirer dans leurs engagements de campagne, au service de leur territoire et de leurs administrés.

1. METTRE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AU MENU DES CANTINES SCOLAIRES

Votre commune peut viser l'atteinte effective de l'objectif fixé par la loi EGalim, soit 20 % de produits issus de l'agriculture biologique en cantine, en recourant systématiquement à l'allo-tissement et à des cahiers des charges adaptés. Cette structuration permet à des opérateurs spécialisés, comme **Biocoop Restauration**, de pouvoir apporter leur savoir-faire et expertise au bénéfice de la qualité des repas et de la rémunération des producteurs.

2. SENSIBILISER LES ENFANTS À UNE ALIMENTATION DURABLE

Vous pouvez bâtir, sur l'année scolaire, **un parcours d'éducation à l'alimentation et au goût articulé avec la restauration scolaire : ateliers ludiques** (saisonnalité, lecture des étiquettes, découverte des filières, cuisine simple), séances de dégustation pour développer le goût, et actions concrètes de lutte contre le gaspillage. **Ce dispositif gagne davantage en impact lorsqu'il se prolonge par des visites de fermes ou des cuisines professionnelles**, afin de relier les menus servis à la cantine, pratiques agricoles et savoirs faire culinaires, le tout au service d'une alimentation saine !

3. PARTICIPER ACTIVEMENT À UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

S'impliquer dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT), ou dans une instance locale réunissant habitants, producteurs, transformateurs et distributeurs, permet de bâtir une politique alimentaire cohérente à l'échelle du bassin de vie, à partir d'un diagnostic partagé et d'un plan d'actions concret (accès à une alimentation de qualité, relocalisation des approvisionnements, lutte contre le gaspillage). Votre commune pourra ensuite rendre cette stratégie lisible et accessible, par exemple en publiant sur son site un guide régulièrement mis à jour. Ce guide peut par exemple cartographier les lieux de vente bio et en circuits courts.



4. DONNER UN COUP DE POUCE BIO AUX PLUS FRAGILES

Votre commune peut renforcer l'accès à une alimentation saine et durable. Certaines communes ont ouvert la voie, comme avec "l'ordonnance verte" pour les femmes enceintes, prescrite par les professionnels de santé et mise en œuvre avec le CCAS et les acteurs locaux, ouvrant droit à des paniers réguliers de produits bio ou encore avec un chèque alimentation durable utilisable chez des commerces et producteurs partenaires du territoire orientés vers le bio et les circuits courts. **Plus largement, Biocoop défend une Sécurité Sociale de l'Alimentation pour permettre à toutes et tous d'accéder à des produits alimentaires de qualité : un tiers du réseau Biocoop déjà impliqué dans des dispositifs de SSA ou d'épiceries sociales et solidaires.**

5. PROTÉGER L'EAU PAR LA BIO

Votre commune peut mobiliser le droit de préemption « ressources en eau » pour protéger les aires d'alimentation de captage et sécuriser durablement la qualité de l'eau potable : en sollicitant un arrêté préfectoral, vous pouvez préempter des surfaces agricoles situées dans le périmètre concerné, au moment des ventes, afin d'en orienter les usages et de prévenir les pollutions diffuses. **Les parcelles acquises peuvent ensuite être mises à bail ou rétrocédées avec des exigences compatibles avec la protection de la ressource**, en soutenant notamment le développement de l'agriculture biologique autour des captages. Mieux vaut prévenir que guérir !

6. SORTIR DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Les communes doivent appliquer les obligations existantes (cantines scolaires, fontaines à eau) et peuvent renforcer leurs pratiques via **des clauses « zéro plastique », la suppression des bouteilles en réunion et l'équipement des agents en gourdes et tasses réutilisables**. Elles peuvent aussi agir lors des événements sur l'espace public : ecocups consignés, vaisselle réutilisable, charte d'engagement des organisateurs, fontaines d'eau temporaires. C'est faisable : Biocoop ne vend plus de bouteilles d'eau en plastique depuis 2017.

7. PROTÉGER LES ESPACES VERTS OUBLIÉS

Votre commune peut sécuriser haies, arbres et boisements en les inscrivant au PLU et en classant les secteurs les plus sensibles en Espace boisé classé et interdire leur arrachage non compensé. Dans la foulée, vous pouvez lancer un plan haies avec une cartographie des tronçons à préserver ou à reconstituer, un appel à projets annuel pour impliquer les acteurs du territoire dans leur protection. **Biocoop montre l'exemple dans l'ouest en menant 8 chantiers de plantation de haies, en mobilisant 195 sociétaires avec des clients, des écoles, des paysans et des équipes de magasin**. Avec l'appui de partenaires locaux et de pépinières bio, ces chantiers ont permis de planter plusieurs centaines d'arbres et d'arbustes sur près de 4 kilomètres, financés par la coopérative et ses sociétaires.

LE PLAIDOYER NATIONAL DE BIOCOOP

1. PÉRENNISER ET REVALORISER LE CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DES EXPLOITATIONS BIOLOGIQUES

Proroger dans la durée le crédit d'impôt bio, en relever le plafond et permettre son articulation encadrée avec les aides à la conversion, pour sécuriser les fermes engagées et enrayer les déconversions.

2. RELEVER LA REDEVANCE POUR POLLUTION DIFFUSE SUR LES VENTES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Pour en affecter le produit au financement des Agences de l'eau et des conversions en bio sur les aires d'alimentation de captage.

3. INTERDIRE LE MARKETING ET LA PUBLICITÉ DES PRODUITS TROP GRAS, SALÉS ET SUCRÉS CIBLANT LES ENFANTS

1 enfant sur 6 en France est en surpoids ou en situation d'obésité. L'Organisation mondiale de la Santé recommande une interdiction stricte de cette pratique, Une mesure appliquée depuis janvier 2025 au Royaume-Uni. Seule une réglementation forte permettra de protéger les enfants.

4. FIXER UNE PART MINIMALE DE BIO DANS LES GRANDES SURFACES, ALIGNÉE SUR LES OBJECTIFS DE SAU BIO

Pour sécuriser les débouchés de nos agriculteurs, alignées sur les objectifs nationaux de surfaces bio.

5. SOUTENIR L'AGENCE BIO ET SA MISSION

Pour revenir à un niveau ambitieux de financement pour le Fonds Avenir Bio ainsi que pour la mission de communication de l'Agence Bio

6. OBLIGER LES ENSEIGNES DE DISTRIBUTION À REVERSER LES MARGES RÉALISÉES SUR LES COLLECTES ALIMENTAIRES

Pour que chaque euro dépensé par le consommateur dans le cadre des collectes alimentaires reviennent aux associations.



7. GARANTIR UNE INFORMATION CLAIRE ET EXIGEANTE SUR LES PRODUITS

En généralisant des outils comme le Nutri-Score et Origin'Info, et en lançant une expérimentation autour d'un affichage intégrant une mesure des marqueurs de l'ultra-transformation.

8. POUSSER LA RESTAURATION COLLECTIVE À ATTEINDRE L'OBJECTIF DE 20% DE BIO FIXÉ PAR EGALIM

Pour garantir des débouchés à nos agriculteurs et favoriser une alimentation saine et durable pour tous nos concitoyens.

9. ENCADRER ET LIMITER LA PRÉSENCE DES ALIMENTS ULTRA TRANSFORMÉS DANS LES CANTINES

De nombreuses études scientifiques établissent désormais un lien entre la consommation de ces produits et le développement de pathologies graves pour notre santé. Produire sans marqueurs d'ultra transformation c'est possible : 97% des produits à marque Biocoop n'en contiennent aucun.

10. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DES EMBALLAGES ET DES CONTENANTS RÉUTILISABLES OU RÉEMPLOYABLES

La réutilisation ou le réemploi des emballages pour la vente en vrac de denrées alimentaires ou non alimentaires doit être simplifiée et facilitée. Il convient d'encourager la mise sur le marché d'emballages adaptés et le développement de centres de lavage et de solution de nettoyage dans les points de vente, pour faciliter le réemploi et/ou la réutilisation des contenants.

PRÉSENTATION DE BIOCOOP

Fondée en 1986, Biocoop est à la fois pionnier et leader de la distribution de produits issus de l'agriculture biologique.

Le modèle coopératif de Biocoop est unique. C'est avant tout un projet collectif unissant 2 associations de consommateurs, 19 groupements de producteurs et 455 sociétaires salariés.

La Coopérative entend rester fidèle à son ADN militant en faisant valoir sa différence et entendre sa voix. Face aux défis à venir, Biocoop agit et se réinvente tout en conservant son ambition première : engager un changement sociétal profond et s'emparer de nouveaux combats pour un monde toujours plus équitable, exigeant et écologique.



744 
MAGASINS


8000
COLLABORATEURS

2700 **FERMES ASSOCIE.E.S**

9000 **FOURNISSEURS**




87% **DE NOTRE OFFRE**
ORIGINE FRANCE*

* Matières premières productibles en France


CHIFFRE D'AFFAIRES
1,9 MILLIARD D'EUROS
en 2025 (+7,4%)

NOTRE IMPACT
SUR LA CONSOMMATION

45,7%
DU MARCHÉ DU BIO
SPECIALISÉ